

AFPAD EXPRESS

ASSOCIATION DES FAMILLES DE PERSONNES ASSASSINÉES OU DISPARUES

ISSN 2369-9590 (Imprimé)

ISSN 2369-9582 (En ligne)

FÉV. 2018

L A N C E M E N T

Guide de retour au travail après un drame

Le jeudi 8 février 2018 de 16 h à 19 h

Présentations et allocutions à 17 h

Fonds de solidarité FTQ (545, boul. Crémazie Est, Montréal)

Du vin et des bouchées seront servis

Confirmez votre présence : administration@afpad.ca ou 514 396-7389

<http://afpad.ca>

Siège social de l'AFPAD

1686, boul. des Laurentides, bur. 203
Laval (Québec) H7M 2P4

Sans frais Laval : 1 877 484-0404

Sans frais Québec : 1 855 770-0404

Courriel : administration@afpad.ca



Association des
Familles de
Personnes
Assassinées ou
Disparues

Le guide de retour au travail après un drame

un outil pratique pour le marché du travail

Nous sommes très fiers de vous dévoiler le « Guide de retour au travail après un drame » qui est l'aboutissement d'un grand projet piloté par Justine Razafindrambo, conseillère psychosociale à l'AFPAD. Présenté sous forme d'un guide pratique, ce document s'adresse aux employeurs, services des ressources humaines, syndicats, professionnels et intervenants du milieu, collègues, ainsi qu'aux travailleurs de retour en emploi. Le guide est divisé en 6 parties :

- Une introduction aux conséquences d'un drame d'homicide ou de disparition d'un proche et les limites du diagnostic;
- La description d'un deuil et tout ce que cela implique dans un contexte de mort traumatique;
- La définition de l'état de stress post-traumatique et ses impacts;
- Des conseils pour accueillir un travailleur endeuillé de retour en emploi et une prise de conscience de son cheminement;
- La dimension juridique du retour au travail après un drame;
- Des ressources pour les employeurs, les travailleurs et les victimes de trauma.

UNE RÉALITÉ MÉCONNUE

Que ce soit l'homicide ou la disparition d'un être cher, les proches vivent une période de détresse émotionnelle et personne ne réagit de la même façon.

Suite à un homicide :

- Les proches sont confrontés à un deuil complexe
- Vivent souvent un état de stress post-traumatique
- Les émotions se chevauchent (peine, colère, culpabilité, sentiment d'injustice, etc.)
- Arrêt de travail et perte financière
- Le retour au travail est difficile (manque de concentration, absentéisme)
- Difficultés face aux médias et au processus judiciaire
- Etc.

Suite à une disparition :

- Angoisse, anxiété, inquiétude, culpabilité
- Ambiguïté, incertitude, doute persistant
- Insomnie, problèmes de concentration
- État de stress post-traumatique (souvent)
- Arrêt de travail et perte financière
- Difficulté à reprendre le travail (manque de concentration, absentéisme)
- Avoir l'impression d'être abandonné par le système
- Etc.

LE DEUIL

Selon la Maison Monbourquette, la durée « normale » d'un deuil est d'environ 2 ans et les étapes suivantes ne se font pas d'une façon linéaire : 1) Choc : occasionné par l'annonce du décès; 2) Dénier : difficulté à y croire; 3) L'expression des émotions; 4) Tâches reliées au deuil; 5) La quête d'un sens; 6) L'échange des pardons; 7) Le « laisser partir »; 8) L'héritage spirituel.

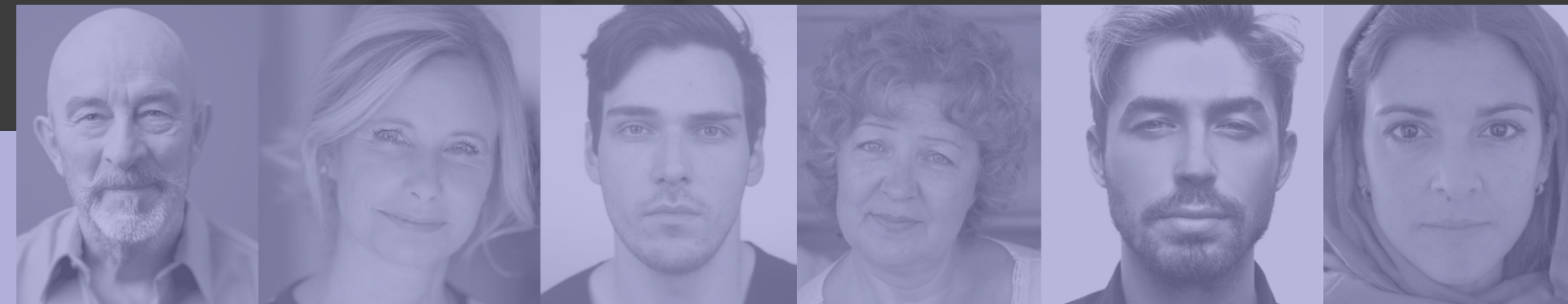
Les différences pour un deuil relié à un homicide

La durée d'un deuil à la suite d'un homicide peut aller jusqu'à 7 ans et voici quelques raisons qui font que le deuil est plus long :

- C'est la méchanceté humaine qui a causé la mort et cela rend l'événement inacceptable
- Le côté horrible des circonstances du décès
- Le processus judiciaire, la cour, le procès
- Les médias et ce qui se dit à propos de la victime peut être parfois erroné
- Les endeuillés ont peine à imaginer leur vie après un homicide, ils perdent souvent le goût de vivre; certains ont des idées suicidaires
- La maladie mentale comme la dépression s'installe parfois
- Le choc post-traumatique est omniprésent et la reprise du travail est très difficile

Les endeuillés peuvent parfois vivre certaines étapes du deuil plus longuement et y demeurer coincés. Ils ont souvent besoin d'aide psychothérapeutique pour avancer dans leur deuil.

1. Le choc émotionnel est très intense et occasionne une grande désorganisation.
2. Le déni est très persistant comme si on vivait un mauvais rêve.
3. L'expression des émotions : dans certains cas, les émotions se chevauchent (peine, colère, injustice, haine, sentiment de vengeance, etc.). Dans d'autres cas, les émotions sont bloquées ou gelées à l'intérieur de la personne, comme si rien ne s'était passé; dans d'autres cas, les émotions s'expriment à retardement, plusieurs semaines ou mois après le drame.
4. Les tâches reliées au deuil : l'organisation des funérailles est extrêmement pénible et souvent décalée de 2 ou 3 semaines en raison de l'enquête judiciaire et des besoins d'autopsie.



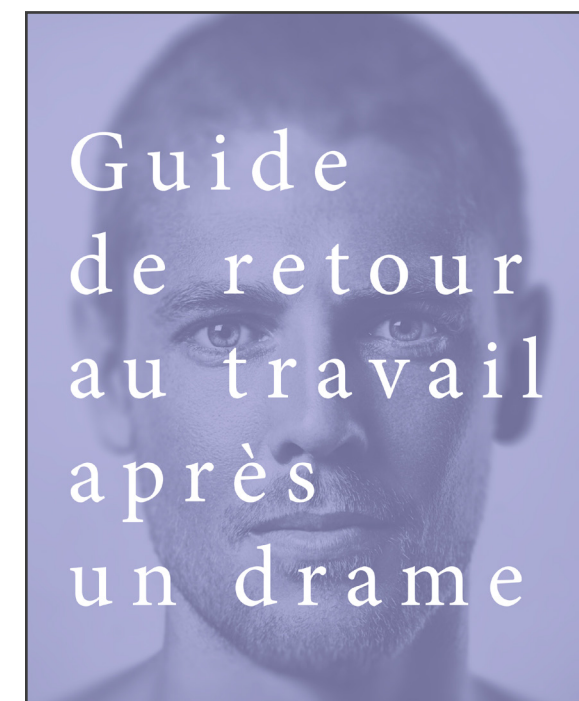
5. La quête d'un sens est très difficile à réaliser, car enlever la vie n'a pas de sens.
6. L'échange de pardons est pratiquement impossible, car le geste est impardonnable pour la plupart des endeuillés.
7. Le « laisser partir » est difficile à réaliser, car la victime n'aurait pas dû partir; c'est quelqu'un qui lui a enlevé sa vie.
8. L'héritage spirituel est souvent l'aboutissement de longues démarches et ne se réalise pas avant plusieurs années et parfois jamais.

Dans le cas d'une disparition d'apparence criminelle, le deuil est à peu près impossible à réaliser compte tenu de l'absence du corps, parce qu'il reste toujours un doute persistant et il y a aussi l'espoir que la personne disparue soit toujours en vie, et cet espoir perdure souvent pendant toute la vie.

COLLABORATEURS À LA RÉDACTION ET PARTENAIRES

Ce guide n'aurait pu voir le jour sans la collaboration de professionnels impliqués dans la rédaction, ainsi que des organismes de soutien, et nous les remercions de leur qualité de collaborateurs :

- Alain Brunet, Ph.D., psychologue clinicien et professeur titulaire au Département de psychiatrie de l'Université McGill
- L'équipe de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas
- Me Daniel Longpré, avocat
- Dr. Christophe Nowakowski, psychiatre
- Nathalie Viens, M.Sc., T.S., formatrice et conférencière au Centre de formation Monbourquette
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
- La production de ce document a été rendue possible grâce à la participation financière du ministère de la Justice du Québec.



**DISPONIBLE DÈS
LE 8 FÉVRIER 2018**

En ligne : <http://afpad.ca>

Papier : veuillez communiquer vos coordonnées complètes et le nombre de copies désirées à administration@afpad.ca ou 1 877 484-0404.

Justice
Québec

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Ouest-de-
l'Île-de-Montréal
Québec

Douglas
INSTITUT
UNIVERSITAIRE EN
SANTÉ MENTALE

CENTRE DE
FORMATION
Monbourquette
SOUTIEN AUX ENDEUILLÉS

MAISON
Monbourquette
SOUTIEN AUX ENDEUILLÉS

Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec
FTQ

DES ABERRATIONS ET DES SOLUTIONS

Témoignage de Chantale Potvin publié originalement dans l'Écho de l'AFPAD en janvier 2005 au moment où l'AFPAD venait de naître. Malgré une meilleure prise en charge aujourd'hui de la part des intervenants pour les familles de victimes, que ce soit le CAVAC, les policiers et la présence de l'AFPAD, il reste encore beaucoup de ressources à mettre à la disposition des proches pour les aider à court, moyen et long terme à la suite d'une mort traumatique.

Nous nous sommes brièvement rencontrés en octobre dernier lors du colloque Plaidoyer Victime. En fait, mes parents, Jeannine Caouette et Romuald Potvin, y ont fait un témoignage sur comment ils ont vécu le décès de ma sœur Guylaine en 2000 à Jonquière des suites d'un meurtre toujours non résolu.

Je veux tout d'abord vous féliciter pour l'entreprise que vous venez de réussir, soit la création de l'Association des parents de victimes d'actes criminels, et vous dire que vous avez tout mon appui pour l'atteinte de vos objectifs (en fait, nos objectifs à tous, victimes d'actes criminels). La création d'une telle association était nécessaire. Merci pour vos initiatives.

Je voulais ajouter au témoignage de mes parents mon propre témoignage, en tant que sœur d'une victime. Je ne sais si l'organisme qui vient d'être créé s'adressera à tous les membres des familles de victimes d'actes criminels ou uniquement aux parents d'enfants décédés, mais sachez que chaque membre d'une famille vit l'expérience de la mort violente comme une épreuve unique, tout comme chaque deuil l'est aussi. Nous pouvons donc interpréter de manière différente les faits vécus.

Voici quelques points que je tiens à souligner et, qui sait, pourraient être utiles pour d'autres familles de victimes.

LES RESSOURCES, LE SUPPORT

Suite au décès de Guylaine, je peux dire, tout comme mes parents, que nous avons dû chercher nous-même du support, chacun de notre côté. Dans mon cas, quelques mois après le décès de Guylaine, j'ai fait des pieds et des mains pour trouver un groupe d'entraide sur le deuil (même dans la région de Montréal!). Les appels téléphoniques que j'ai faits ne m'ont amené nulle part. J'ai pu me joindre à un groupe par hasard, lorsque je suis tombée sur une annonce publiée dans le journal local. Simple question de bon « timing » J'ai aussi beaucoup lu sur le deuil, mais sans avoir de renseignements spécifiques aux morts violentes. Bien que les livres que j'ai lus m'aient été d'une grande utilité dans la traversée du deuil, je constate qu'il y a un manque de documentation au sujet des morts violentes. La plupart des documentations traitent de deuils suite à une mort par maladie ou par suicide. J'ai aussi trouvé un site Web sur le deuil, où je me suis liée d'amitié avec la sœur d'une victime (d'un accident). J'ai beaucoup écrit pour évacuer mes frustrations. Bien sûr j'ai, à ma manière pu passer à travers l'épreuve. Mais sûrement que mes démarches, ainsi que celles de mes parents, de mon frère, de ma sœur et d'autres proches, auraient été simplifiées avec un petit coup de main dans les moments qui ont suivi le départ de Guylaine, ne serait-ce par un coup de fil, un dépliant d'information, une liste de ressources, qui nous auraient été d'une grand utilité.

Si je vous disais que les étudiants du Cégep de Jonquière ont eu droit à de l'aide psychologique peu après l'incident! La communauté étudiante était sous le choc, on peut le comprendre, mais imaginez quel était notre choc à nous!!! Lorsque nous sommes allés, mon frère, ma belle-sœur, mon conjoint et moi, chercher les effets personnels de Guylaine à Jonquière, nous sommes aussi allés au Cégep, où un directeur a souhaité nous rencontrer. En fait, tout ce dont il nous a parlé, c'est d'une assurance à laquelle Guylaine avait droit en tant qu'étudiante. Et on nous a brièvement parlé de soutien psychologique, mais sans plus. Le directeur de l'école était visiblement sous le choc et dans l'impuissance de nous aider. La communauté du village de St-Eugène et des environs a aussi été rencontrée quelques semaines après le drame par des intervenants du CLSC je crois (ma mère s'en souviendrait). Bref, de notre côté, nous n'avons pas été pris en charge, mis à part par les membres de nos familles et nos amis, qui ont fait de leur mieux pour nous supporter dans de telles circonstances. Ce fut très apprécié.

LE CHOC POST-TRAUMATIQUE

Suite à un tel événement, on aurait pu, par exemple, nous faire suivre par un médecin et/ou par d'autres intervenants psychosociaux. Mais nous sommes laissés à nous-mêmes, avec chacun notre choc post-traumatique. Pour ma part, il y a eu la peur. Dans le métro, je voyais des meurtriers partout. Physiquement, des étourdissements et de la fatigue sont apparus quelques mois plus tard. Et puis, à ma grande surprise, plus d'un an après le décès de Guylaine, mon conjoint a dû quitter le foyer pour

le travail durant quelques jours, et j'ai eu du mal à dormir seule, ayant l'impression que quelqu'un se promenait dans la maison. Bref, même si on croit que certains symptômes se dissipent avec le temps, il est faux de prétendre que seul le temps peut tout régler. Il serait donc important qu'il y ait suivi dès l'événement, mais de l'aide à long terme devrait aussi être disponible, car elle peut aussi être nécessaire plusieurs années plus tard et ce, sans qu'on s'y attende.

LA POLICE ET LE SYSTÈME JUDICIAIRE

Il faut dire qu'en n'ayant aucune ressource à notre portée, nous mettions toute notre confiance en la police, dont nous ne comprenions pas tellement, au départ, leur rôle dans de tels événements. Peut-être avons-nous mis les enquêteurs sur un piédestal, en les considérant comme les « sauveurs de la situation », mais, bien qu'ils nous aient apporté un certain réconfort, leur rôle n'était visiblement pas de nous informer sur les procédures policières ou juridiques. N'ayant pas l'expérience de résoudre de tels homicides au Saguenay, ils étaient eux aussi sous le choc et ont dû en apprendre eux-mêmes sur le système. Ce qui n'exclut pas qu'ils ont pu répondre à certaines de nos interrogations et donner certains suivis (surtout à mes parents), malgré certaines lacunes. Notre famille aura besoin d'être outillée pour se préparer au jour où le meurtrier de Guylaine sera retracé : Comment fonctionne le système judiciaire? Quelles sont les étapes à suivre et à comprendre pour cheminer dans cette jungle? Reviendrait-il aux policiers de jouer ce rôle dès le début?

LE MILIEU DE TRAVAIL

Deux semaines après le départ de Guylaine, de retour au travail, j'ai dû affronter l'incompréhension de mes collègues. Les gens étaient très touchés et mal à l'aise face à ce que je vivais. Ne sachant comment se comporter, ils préféraient m'ignorer. Dans un petit bureau de quatre employés, je peux vous dire que j'ai trouvé très difficile qu'on me fuit. J'ai dû mettre les choses au point lors d'une réunion du personnel, afin de briser ma solitude. N'y aurait-il pas lieu d'instaurer un service d'assistance chez l'employeur et les collègues d'une victime d'acte criminel? Par exemple, un dépliant pourrait être remis aux collègues, où un travailleur social ou autre ressource pourrait se rendre sur les lieux du travail pour expliquer les réactions possibles d'une victime, l'attitude à adopter, etc. afin d'aider à sa réintégration.

L'EFFET SUR LA POPULATION

La peur dont je faisais mention plus haut n'a pas été que personnelle. C'est toute la population d'une région qui s'est retrouvée dans la peur, le 28 avril 2000. Des exemples concrets : la sœur d'une de mes amies entrain à l'Université de Chicoutimi l'automne suivant et elle a décidé de partir en résidence plutôt qu'en appartement; une cousine s'est inscrite à des cours d'auto-défense; et combien de personnes m'ont dit « Maintenant, je ne sors plus le soir et je barre

mes portes ». C'est une liberté qui est brimée. La société est aussi victime de ces actes criminels. C'est pourquoi il faut tout faire pour retrouver ces meurtriers qui courent toujours et s'assurer de peines maximales pour ne pas qu'ils recréent ces gestes qui nous rendent victimes pour la vie. Donc, je dis que les familles proches et la population sont des victimes.

Pour terminer, voici un résumé des suggestions proposées comme support aux membres de familles victimes d'actes criminels :

- Faire connaître le plus possible l'Association (la rendre visible au même titre que, par exemple, la Société canadienne du cancer, bien connue de la population);
- Produire de la documentation pour les victimes et la rendre disponible (dépliant de l'Association, dépliants d'information sur les enquêtes, le système judiciaire, le deuil, etc.);
- Produire une liste de ressources diverses pour les victimes;
- Instaurer un réseau d'aide pouvant être joint par un numéro sans frais, dès les premières heures suivant l'événement;
- Produire un site Web documenté (incluant la ce qui est mentionné ci-haut), forums de discussion, demandes de parrainage;
- Instaurer un système de parrainage - marrainage de parents et de frères-sœurs de victimes d'actes criminels;
- Mettre sur pied un service de suivi médical et psychologique : ressource attirée au départ et suivi annuel, car l'aide peut continuer d'être nécessaire ou débiter des années plus tard;
- Recruter des bénévoles spécialisés dans divers domaines (psychologues, avocats, travailleurs sociaux, policiers, criminologues, etc.) pour former et/ou accompagner les familles dans les diverses étapes de leur cheminement et selon les événements (ex. : relations avec les médias, compréhension du système judiciaire, etc.);
- Suivi auprès des employeurs des victimes : comment réagir avec l'employé victime? Quoi comprendre?

Je souhaite vivement l'atteinte des objectifs que l'Association se fixera, et en cas de besoin, je pourrai lui apporter support en mon nom personnel, mais aussi au nom des autres membres de ma famille dont mes parents qui, malgré la distance, sont de tout cœur avec vous.

Chantale Potvin

Soeur de Guylaine Potvin
assassinée en 2000



L'IMPORTANCE DES LIENS grands-parents et petits-enfants

De nos jours, les familles comptent beaucoup moins d'enfants et nous considérons que la relation des petits-enfants et de leurs grands-parents est très importante. En effet, les grands-parents jouent plusieurs rôles qui ont des répercussions positives chez leurs petits-enfants. Dans un premier temps, leur relation est d'ordre affectif, inconditionnel et sécurisant pour les enfants. Les grands-parents sont également une source très importante en ce qui concerne l'histoire de la famille et des parents. Ils donnent des repères sur les racines et sont de bons alliés pour consolider l'attachement des enfants à leur noyau familial. De plus, les « papis » et les « mamies » sont patients, ils ont le temps d'écouter et de jouer avec leurs petits-enfants.

Compte tenu de l'importance des grands-parents dans la famille, nous croyons que le décès de l'un d'entre eux peut constituer un deuil profond et difficile à vivre pour les petits-enfants. Il est plausible de penser que lorsque l'un des grands-parents est décédé suite à un homicide, le deuil chez le petit-enfant aura des conséquences assez dommageables. Malgré le soutien de ses parents qui sont aussi en deuil, il faudra possiblement de l'aide d'un psychologue pour bien accompagner le petit-enfant endeuillé.

Les petits-enfants en deuil de leurs grands-parents : pas d'aide de l'IVAC

Parmi les familles membres de l'AFPAD, il y a des cas où les petits-enfants ont perdu un de leurs grands-parents par homicide.

Par exemple, dans un dossier où une femme dans la soixantaine a été assassinée par son conjoint à la suite d'une annonce de séparation, sa petite-fille de 11 ans n'a pas été éligible aux indemnités de l'IVAC malgré des liens affectifs très étroits entre la grand-mère et sa petite-fille.

Nous avons été étonnés de cette disposition de la loi de l'IVAC, car si c'était la petite-fille de 11 ans qui était décédée, la grand-mère aurait eu droit à des indemnités d'aide psychothérapeutique payées par l'IVAC. Donc, l'inverse n'est pas possible...

Nous avons contacté un représentant de l'IVAC afin de vérifier l'information et on nous a répondu que :

« Non, le petit-enfant n'a pas droit à des indemnités suite à la mort de son grand-parent. »

Face à cette réalité, ce sont encore une fois les parents qui devront assumer les frais d'aide psychothérapeutique pour leur enfant. Malheureusement, suite à un homicide, les impacts financiers sont énormes (funérailles, période d'arrêt d'emploi, maladie, etc.) et il arrive souvent que les parents n'aient pas les moyens de payer de l'aide psychologique pour leurs enfants.

À ce titre, nous considérons qu'une révision de la loi de l'IVAC serait nécessaire pour permettre aux enfants de recevoir toute l'aide psychologique nécessaire devant la perte par homicide de leur aïeul.



Raymonde Hébert

Coordonnatrice des services
aux membres de l'AFPAD

CALENDRIER DES PROCHAINS DÉJEUNERS- CAUSERIES

QUÉBEC	ST-FÉLICIEN	CENTRE-DU- QUÉBEC	MAURICIE	RIMOUSKI
Le 10 mars (psychologue invitée)	Le 10 février (conférence de Santé mentale Québec)	Le 17 février (psychologue invitée)	Le 10 mars (psychologue invitée)	Le 3 mars (conférence de Deuil-Jeunesse)
Le 5 mai (déjeuner libre)	Le 15 avril (déjeuner libre)	Le 7 avril (déjeuner libre)	Le 5 mai (déjeuner libre)	Le 26 mai (déjeuner libre)
Le 9 juin (conférence de la Sûreté du Québec)	Le 26 mai (déjeuner libre)			

DÉTAILS ET INSCRIPTIONS : ANDRÉE CHAMPAGNE

andree.champagne@afpad.ca / 418 686-5443 / 1 855 770-0404

MONTREAL	ST-JÉRÔME	JOLIETTE	GATINEAU
Le 17 février	Le 17 février	Le 10 février	Le 17 février
Le 7 avril	Le 14 avril	Le 14 avril	Le 7 avril
Le 2 juin	Le 9 juin	Le 9 juin	Le 2 juin

DÉTAILS ET INSCRIPTIONS : RAYMONDE HÉBERT

raymonde.hebert@afpad.ca / 514 396-7389 / 1 877 484-0404

CATHY CARRETTA

25-01-1975 - 10-02-1998



Vie ravie,
Vie fauchée,
Vie volée,
Vie perdue à jamais le 10 février 1998.

23 ans, bien trop jeune pour mourir. Cet anniversaire fût le dernier.

Victime d'un pseudo-amoureux, possessif, contrôlant et jaloux. Victime des mains d'un frustré de 32 ans, trop imbu de lui-même, d'un scélérat qui pensait que tout lui était dû et qui s'attendait d'avoir le monde à ses pieds, d'être reçu, servi et de marcher sur un tapis rouge, utilisant les femmes comme un bar ouvert!

Ignorant tout ou presque des détails de l'intrigue, comment aurai-je pu imaginer que ma fille courait un réel danger? Qu'une telle destinée lui était réservée... Je n'ai connu les détails que trop tard. Ma fille Cathy les avait tus dans le souci de ne pas m'inquiéter, me préserver...

Cathy, mon enfant tant désiré, tant attendu, après la perte d'un bébé mort-né. Mon enfant qui avait une telle ferveur de la vie. Ma fille qui offrait comme nulle autre pareille, un savant mélange de fraîcheur, d'intelligence, d'énergie, de grâce, de bonté, de générosité, de bienveillance, d'une éclatante féminité dans sa simplicité. Ma fille Cathy qui faisait ma fierté par sa noblesse d'âme, son ouverture aux autres, ses valeurs, ses goûts.

Tout est parti en fumée. Tout à coup je perdais tout. Je me suis retrouvée dépossédée, « ruinée », anéantie, cassée et que sais-je encore, car il n'y a pas de mot à ma portée pour exprimer l'ampleur du désastre qui s'abattait sur moi, tel un cataclysme, un tsunami, dans l'immensité du chagrin éprouvé. Sans omettre, de devoir vivre deux ans de procès à Joliette, avec ce que cela implique de frustrations de certains propos. Le psychiatre ayant reconnu Gerbet, personnalité narcissique et limite.

Parallèlement je réalisais que je ne connaîtrais pas la joie de bercer de petits enfants.

Adieu vie familiale à venir, égayée de rires et de jeunesse, rayons de soleil sur ma vie et ma vieillesse.

Rien ne peut et ne pourra combler la perte immense de mon enfant.

Rien ne peut et ne pourra me faire oublier la place qu'elle tenait et tient toujours pour moi.

Cathy si rayonnante, si vivante, si belle, si douce, irremplaçable à mon cœur de maman, je t'aime tendrement.

LA VEULERIE, LA LÂCHETÉ DU MEURTRE COMMIS PAR JEAN-PAUL GERBET, CE JOUR-LÀ, ÉTAIT AUSSI STUPIDE QU'INUTILE, À CONTRARIO DE TANT DE GENS QUI, JOUR APRÈS JOUR, À TRAVERS LE MONDE, S'INGÉNIENT À SAUVER DES VIES HUMAINES ET PARFOIS AU PÉRIL DE LA LEUR!

Puis-je ici rendre hommage aux personnes qui m'ont aidée de leur soutien : maman, Marguerite Madeleine Seignard, grand-mère de Cathy et mes amis.

N.B. Je sais gré à Me Chantale Grégoire, Procureur de la Couronne à Joliette, ainsi qu'au Dr Gilles Chamberland d'avoir si bien défendu la cause de Cathy.

Danielle Urgon
Maman de Cathy Carretta



Il était une fois, une princesse nommée *Daphné...*

Il était une fois, une princesse nommée Daphné. Fragile et jolie, elle cherchait le prince charmant qui viendrait la délivrer. Il a surgi, grand et fort, pour la secourir et la protéger. Il l'aimait profondément sa princesse. Si bien, qu'un jour, il lui a enlevé la vie.

Ce texte n'est pas un témoignage personnel. Il est simplement inspiré du drame survenu à Saint-Hilaire il y a quelques semaines. Le père de cette jeune fille et sa conjointe étant des connaissances de mon entourage, cette tragédie m'a particulièrement touchée.

Même si je les connais très peu, je peux me faire une bonne idée de leur chagrin et de leur vie qui s'est fracassée en miettes, le 23 mars. J'ai aussi une pensée et surtout, une bouffée d'amour pour le frère et la sœur de Daphné. Comment explique-t-on une telle calamité à des enfants?

Comme j'ai suivi l'affaire avec attention, je suis tombée sur le magnifique article de Patrick Lagacé dans *La presse* (http://plus.lapresse.ca/screens/2dde3bcc-0151-4dbd-acb8-dd6ba3f35785%7C_o.html). Ce dernier se demande si on parle suffisamment d'amour avec nos enfants. Ma réponse à cette question est non.

On présente souvent l'amour à nos enfants comme un conte de fées. On n'a qu'à penser à *Blanche Neige et les sept nains* ou à *La belle et la bête*. De jolies robes et des personnages attachants viennent embellir le tout. Présenter l'amour aux enfants de façon féérique est une bonne chose et bien sûr, lorsque celui-ci en est à ses premiers balbutiements, il est léger et grisant.

Cependant, il faudrait écrire une suite. Ce second tome s'adresserait plus aux adolescents et adolescentes en quête de ce grand sentiment. On expliquerait alors, que l'amour est fait de petites et grandes concessions, qu'il s'use sur les bancs du quotidien et qu'il se perd dans les horaires trop chargés.

Dans la vie de tous les jours, *Elsa* et *Anna* perdent légèrement de leur magie et *Aladin* devient un peu moins romantique. Il faut soigner et cajoler l'amour pour le faire durer. Il ne faut surtout pas le tenir pour acquis.

Il faudrait ajouter un troisième tome, dans lequel on expliquerait aux jeunes et moins jeune que si l'amour vous transporte au septième ciel, il est aussi capable de blesser jusqu'au tréfonds de l'âme quand il meurt. Il vous donne des ailes à sa naissance, mais

peut vous broyer les tripes lorsqu'il s'éteint. On a alors le sentiment de mourir avec cet amour et de n'être plus rien.

Blessée, la *Princesse au Bois Dormant* peut vite devenir fragile et vulnérable ou encore, se transformer en méchante *Cruella*. Quant au prince charmant, il peut se changer en tout petit crapaud ou muer en dangereux dragon.

Finalement, il serait primordial que cette série de contes se termine en insistant sur ces propos : les peines d'amour finissent par guérir et laisser partir quelqu'un qu'on aime, est un geste d'amour en soi. Tout comme l'indique Patrick Lagacé dans son article, il faut du temps et rien d'autre.

Les jeunes doivent savoir que même si on a l'impression de mourir lorsque l'amour nous quitte, on en sortira plus fort. Une fois la douleur apaisée, on revit, et ceci, sans avoir besoin du baiser glorieux d'un *Shrek*.

Pour ce qui est de la princesse Daphné, aucun prince charmant ne viendra la réveiller... malheureusement. Toutefois, du haut de son ciel, elle veillera sans doute sur un tas de fillettes pour que leur conte de fées se termine par :

Elles vécurent heureuses et eurent... ~~beaucoup d'enfants~~ droits au respect et à la dignité.

Pour l'amour de vos enfants et de toutes celles qui comme Daphné, ont perdu la vie au nom de l'amour; PARLEZ-LEUR D'AMOUR!

En terminant, je souhaite mes condoléances les plus sincères, mille sympathies et tout autre sentiment de paix et d'amour aux proches de Daphné Boudreault.

Isabelle Lord

Collaboratrice pour
Ma Famille mon Chaos et
Blogueuse pour
Les filles du café littéraire.
<https://fillesducafe.com/>

Publié le 21 avril 2017 :
<http://www.mafamille-monchaos.ca/on-jase/etait-princesse-nom-mee-daphne/>



Daphné Boudreault



JUSTICE POUR CLÉMENCE

Jugement sur Détermination de la peine rendu oralement le 25 octobre 2017 (motifs transcrits d'après l'enregistrement et subséquemment édités) dans le cas R. c. Tshilumba 2017 QCCS 5166. Décision (n° 500-01-136420-160) de la Cour supérieure (Chambre criminelle) émis à Montréal sous la présidence de l'honorable Hélène Di Salvo J.C.S. Disponible sur le site : <http://t.soquij.ca/i8T7E>

INTRODUCTION

Elle s'appelait Clémence ... Elle avait 20 ans et toute la vie devant elle.

[1] Le 10 avril 2016, à 20h32, l'accusé l'a assassinée froidement sur son lieu de travail, au Maxi. Avec un couteau de chasse qu'il garde sur lui depuis des mois, il poignarde Clémence quatorze (14) fois. Elle aura 20 plaies, dont plusieurs de défense.

[2] Les blessures sont d'une importance telle que Clémence décèdera dans les minutes qui suivront.

[3] Au procès, l'accusé présente une défense de troubles mentaux. Il se dit persécuté par un groupe de cinq filles, dont faisait partie Clémence.

[4] Ces jeunes filles ont fréquenté la même école secondaire que lui. Ils n'étaient pas amis.

[5] Selon son témoignage, il est convaincu qu'elles le suivaient et qu'elles lui voulaient du mal.

[6] Avant le jour fatidique, il s'est présenté trois fois au Maxi voulant convaincre Clémence de ne pas le tuer.

[7] Selon sa version, le 10 avril 2016, la victime l'aurait pointé du doigt et c'est alors qu'il fut certain qu'elle sortirait un « gun » pour le tuer ainsi que d'autres clients. Selon lui, il n'avait pas d'autres choix que de la poignarder.

[8] Deux psychiatres ont témoigné en défense. Le docteur Morrissette pose un diagnostic de troubles délirants de forme persécutoire, alors que le docteur Proulx soutient que l'accusé souffre de schizophrénie paranoïde. Ils concluent que ce dernier était incapable, au moment des événements, de distinguer le bien du mal.

[9] La poursuite a, quant à elle, allégué que l'accusé souffrait probablement de troubles mentaux au moment des événements, mais qu'il était capable de savoir que l'acte posé était mauvais.

[10] Enfin, le jury trouve l'accusé coupable de meurtre au premier degré. Cela signifie qu'il a écarté la défense de troubles mentaux et aussi qu'il est convaincu hors de tout doute raisonnable que l'accusé a planifié le meurtre de Clémence.

RECOMMANDATIONS

[11] La défense suggère que le Tribunal recommande aux Services correctionnels du Canada (ci-après SCC), que l'accusé, Monsieur Randy Tshilumba, soit détenu à l'Institut Philippe-Pinel. Elle ajoute que l'accusé souffre d'un trouble mental et que la Couronne ne conteste pas ce diagnostic.

[12] Elle réfère à la décision de **R. c. Martin Gauthier-Béland** [2013] QCCS 1433, où l'honorable juge Guy Cournoyer énonce cette recommandation.

[13] La Couronne conteste cette demande soulignant qu'il relève du SCC de décider des modalités de détention des individus incarcérés.

[14] Elle ajoute que dans **R. c. Gauthier-Béland** (précité), il s'agissait d'une recommandation demandée lors d'une suggestion commune des parties suite au plaidoyer de culpabilité de l'accusé à un homicide involontaire. En effet, l'honorable juge Cournoyer, au paragraphe [39] de sa décision, souligne ce qui suit :

[39] Selon le Tribunal, l'élément déterminant est la suggestion commune des parties. Il est bon de souligner l'importance d'une telle suggestion pour l'administration de la justice criminelle.

[15] Et plus loin, aux paragraphes [42], il ajoute :

[42] La raison d'être des discussions au sujet du plaidoyer explique le contexte entourant la recommandation du Tribunal quant au lieu de garde de M. Gauthier-Béland. La preuve présentée établit, quant à elle, que cette recommandation est appropriée.

[16] La preuve présentée au procès révèle que l'accusé souffre probablement d'un trouble mental.

[17] Il est difficile pour le Tribunal de se prononcer sur les soins précis qui pourraient être requis dans le futur pour Monsieur Tshilumba.

[18] Le Tribunal laissera donc le soin au SCC d'en décider puisqu'il a l'obligation d'apporter les soins qui sont estimés nécessaires aux détenus.

[19] De plus, le Tribunal souligne une question du jury au docteur Proulx (J-24) soit : « *Si l'accusé souffre de symptômes paranoïdes, quels seraient les impacts d'un emprisonnement pour l'accusé ? Aurait-il sa médication ?* » Ce à quoi le docteur Proulx a répondu que les détenus ont droit aux médicaments nécessaires.

[20] Le Tribunal conclut donc que le SCC a l'obligation de tenir compte de l'état de santé d'un détenu et de lui prodiguer les soins requis et/ou de le transférer vers un hôpital, si nécessaire.

[21] En conséquence, le Tribunal ne prononcera pas de recommandation à cet effet.

AUDITION SUR LA PEINE

[22] Le Tribunal est fort conscient que la mort violente de Clémence a affecté plusieurs personnes, parmi elles, ses nombreux amis, ses collègues de classe et de travail. Il y a aussi les gens qui, le soir du 10 avril 2016, ont prodigué des soins à Clémence pour tenter de lui sauver la vie.

TÉMOIGNAGES DEVANT LE TRIBUNAL

[23] Elles étaient 5; Chloé, Laurence, Isabelle, Myriam et Clémence. Cinq jeunes femmes, cinq grandes amies.

[24] Elles sont maintenant quatre. Elles ont témoigné avec force, courage, douceur et tristesse.

[25] Elles apprennent à vivre sans Clémence qu'elles ont décrite comme une fille forte, amusante, fonceuse, positive, d'une grande bonté. Aimante, elle était une lumière douce et apaisante. Clémence avait des projets, des rêves.

[26] Elles doivent maintenant apprendre à vivre avec la peur. Elles ont décrit à quel point leur vie a basculé le soir du 10 avril 2016, à quel point plus rien ne sera pareil.

[27] Ces magnifiques jeunes femmes auront besoin de beaucoup de courage pour retrouver un sentiment de sécurité au quotidien. Cependant, le temps saura les convaincre que la vie leur réserve de belles surprises.

[28] Il y a également eu les témoignages de Dominique Beaulieu, marraine de Clémence et soeur de sa mère, Denis Craig, son époux et leur fille Maude.

[29] Je reprendrai ici quelques extraits des témoignages de la famille :

Dominique Beaulieu (marraine de Clémence et soeur de sa maman)

« Je suis la marraine de Clémence ... Clémence avait 7 mois et nous avons choisi de vivre sous le même toit, en duplex pour créer une plus grande famille, s'entraider, partager, s'occuper de nos filles merveilleuses ... L'on parle beaucoup du sourire de Clémence, mais l'on ne peut lui rendre justice sans la représenter avec ce sourire radieux, unique, comme elle l'était ... tu me manques tant ... Tu es devenue une jeune femme tout aussi respectueuse, aimante avec moi ... une jeune femme bien engagée dans sa vie, quoi. Mais, chaque fois que l'on se rencontrait, c'était comme si c'était la veille, le même plaisir retrouvé, la même complicité avec toi. Je t'aime tant. Clémence est cette belle personne. Clémence était une enfant intelligente, riante, aimante, douce, pacifique. Elle devenait une jeune femme tout aussi intelligente, fière, droite, aimante, riante, douce, pacifique, féministe. Elle était un rayon de soleil, elle illuminait ma vie, nos vies... **Maintenant, il y a la douleur physique, je me sens vieillie de 10 ans, la douleur morale, j'ai perdu mes repères.** Maintenant, c'est reconnaître chaque jour, dans le regard de tes parents, la souffrance extrême et en prendre un peu, pour qu'ils puissent vivre, survivre à ton absence ... Je suis déchirée, désorientée, souffrante. »

Denis Craig (son oncle)

« Avant et après ... Et puis il y a le 10 avril 2016. Ton père qui est dans le stationnement du Maxi qui appelle ta mère pour lui dire que quelque chose est arrivé, ta mère qui nous appelle et nous, ta deuxième famille, qui nous rendons dans le stationnement, qui attendons, incapables de réaliser ce qui est impossible à réaliser ... Après, plus rien n'est pareil. **Dix-huit mois sont passés, mais la douleur de ton absence est toujours présente. Personne n'est comme avant.** La vie de chacun a pris une teinte grise que les couleurs vives des émotions joyeuses semblent avoir désertée. Survivre est le seul mot d'ordre et nous y arrivons mal ... Nous te pleurons et nous te pleurerons jusqu'à notre propre mort. »

[30] Leur fille Maude s'exprime dans une lettre. Elle livre un message fort, touchant, réaliste et qui, je l'espère, fera réfléchir. C'est un cri du coeur. C'est le message d'une jeune femme qui, confrontée au plus laid de la vie, continue de croire en la beauté de ce monde :

« Clémence fut pour moi plus qu'une cousine, elle fut et sera toujours ce qui se rapproche le plus d'une soeur. Élevées dans le même duplex ... nous avons vécu de nombreuses scènes de vie heureuses, toujours empreintes d'amour et de complicité ... une famille aux convictions et valeurs fières et affirmées. Nos parents sont des féministes, des humanistes, des gens de coeur qui nous ont toujours transmis l'ouverture et l'amour d'autrui ... j'ai choisi de devenir enseignante ... Quant à Clémence, elle envisageait possiblement de suivre un parcours semblable à ma mère en étudiant dans le domaine du travail social. Le besoin de jouer un rôle utile dans cette société habite chaque membre de la famille Beaulieu-Patry-Craig et Clémence incarnait toute entière ces convictions et besoins ... Il m'est encore immensément difficile d'accepter que ce meurtre soit arrivé, qu'il ait touché ma cousine si douce et aimante, qu'elle ne reviendra jamais nous serrer si fort dans ses bras.

Que notre famille si fièrement féministe vive un crime d'une telle haine envers les femmes nous bouleverse totalement. Il y a un clair besoin actuel dans notre société que nous reconnaissons que les crimes violents et haineux touchent particulièrement les femmes. Nous devons tous reconnaître la gravité de ses gestes et la peur qui guette toujours les femmes de se voir confrontées à de tels crimes. Nous devons punir et mettre fin à la banalisation de la violence et de l'abus chez les femmes. Je souhaiterais de tout mon coeur que les conséquences perpétuelles du meurtre de Clémence donnent un message de société à l'intolérance de cette violence genrée qui incombe aux femmes. Reconnaître que même en 2017, il y a encore la crainte perpétuelle chez toutes femmes de se faire attaquer, violer, violenter. Je souhaite qu'un jour, si je deviens mère, que mon enfant, peu importe son sexe, puisse vivre dans une société d'égalité, de paix, de justice, d'amour. J'aurais tant aimé que ces enfants côtoient ceux de Clémence et que nous puissions transmettre nos valeurs et ce rêve familial de société ouverte et pacifiste. Bien que ce rêve ne pourra se réaliser, jamais je n'oublierai les rêves de ma cousine et le profond amour des autres qui l'habitait.

Toujours, malgré l'horreur que ma famille a vécue, en pensant à elle, j'éviterai de tomber à mon tour dans la haine et toujours en pensant à elle, je viserai l'atteinte d'un monde d'amour et d'égalité. Maude, sa cousine, qui l'aimait comme une soeur »

[31] Puis finalement, les parents de Clémence : Nathalie Beaulieu et Luc Patry nous ont livré ensemble un témoignage, un hommage à Clémence. En voici quelques extraits :

« À notre belle Clémence d'amour ... Le 25 novembre 1995 ... tu naquis et fis de nous les parents les plus fiers et heureux du monde ... Tout au long de ton primaire, tu étais rassembleuse, amie de tes compagnons de classe. D'ailleurs, ils t'avaient choisi à l'unanimité pour être médiatrice dans le cadre du projet scolaire « vers le pacifisme » ... Fièvre et courageuse, ce n'est pas les écorchures ou les blessures qui t'arrêtaient ...



Clémence Beaulieu-Patry

Avec nous tes parents, tu aimais discuter, donner ton point de vue, t'exprimer sur tes choix, tes goûts, mais en évitant les conflits. Tu n'aimais tellement pas les chicanes et tu voulais tellement que nous soyons heureux, et nous l'étions ... Tous les trois nous nous sentions fiers, forts, complices. Nous voudrions tant entendre ta voix, voir ton sourire et tes fossettes, touchertes beaux cheveux et ton doux visage. Nos fous rires nous manquent cruellement. La maison est si vide sans toi, Clémence d'amour. C'est comme si nous manquions de lumière, d'air et d'amour. Tu es cette Clémence qui nous a été arrachée! Lumineuse, aimante, rieuse, affectueuse, intelligente et vive, allumée quoi! Tu savais écouter, aider, ton empathie et ton pacifisme nous touchaient tant.

Les répercussions

Il faut apprendre à vivre sans Clémence à chaque instant, chaque jour. Depuis son décès tragique, nous vivons un deuil traumatique qui entraîne des répercussions physiques et émotionnelles. Notre sommeil est perturbé et peu réparateur malgré la médication. La fatigue, le manque d'intérêt, la tristesse, la colère, nous habitent quotidiennement et nous empêchent de travailler. Nous sommes paralysés de douleur malgré notre prise d'antidépresseurs, nos suivis médicaux et psychologiques.

Notre invalidité à travailler nous appauvrit sévèrement. Pour un peu de reconnaissance comme victimes, ce ne fut qu'un lot de batailles; CNESTT, IVAC, assureurs et tout cela pour si peu.

La tenue du procès nous a replongés dans notre cauchemar du premier jour de l'assassinat de notre Clémence. Y assister comme de simples spectateurs nous a plongés dans l'impuissance, d'où l'importance d'avoir eu la possibilité de nous exprimer devant la cour aujourd'hui. Le verdict de meurtre au 1er degré vient nous apporter une certaine paix ... cela nous apporte une certaine sécurité. »

[32] Le verdict de culpabilité de meurtre au premier degré ne ramènera pas Clémence, mais peut-on espérer qu'il apportera une certaine paix dans l'avenir et qu'avec la fin des procédures judiciaires, leur deuil pourra se poursuivre tranquillement.

[33] Le Tribunal souligne le courage et la dignité que ses parents ont démontrés tout au long du procès. Ils furent remarquables.

[34] Elle s'appelait Clémence, et nous nous en souviendrons...

CONCLUSION

[35] Suite au prononcé du verdict de culpabilité pour meurtre au premier degré de Clémence Beaulieu-Patry, le Tribunal :

[36] **CONDAMNE** Monsieur Randy Tshilumba à la peine minimale d'emprisonnement à perpétuité, sans possibilité de libération conditionnelle avant l'accomplissement d'au moins 25 ans de la peine;

[37] **AUTORISE**, aux fins d'analyse génétique, le prélèvement nécessaire de substances corporelles sur l'accusé, conformément à l'article 487.051 du Code criminel;

[38] **ORDONNE** qu'il soit interdit, en vertu de l'article 109 du Code criminel, d'avoir en sa possession des armes à feu, arbalètes, arme à autorisation restreinte, munitions et substances explosives, et ce, à perpétuité.

[39] **IMPOSE** à l'accusé le paiement de la suramende compensatoire.

APPRENDRE À COMPOSER AVEC LA MALADIE MENTALE D'UN PROCHE



Franchir le pas pour demander de l'aide demande humilité et courage; nos 39 portes vous sont grandes ouvertes!

Visitez-nous sans tarder au www.avantdecraquer.com ou composez le 1 855 CRAQUER (272-7837).

Réseau
Avant de
Craquer

Pas toujours facile

Lorsqu'un être cher compose avec un problème majeur de santé mentale, il est normal que l'ensemble des membres de la famille soit perturbé. La très grande majorité du temps, l'incompréhension qui s'associe à des sentiments de culpabilité, de colère et de fatigue bouleverse tous les membres de l'entourage. Il faut donc être vigilant dès les premiers symptômes car il s'agit de situations qui peuvent entraîner le découragement et la détresse.

Quoi faire, quoi dire?

Souvent dépourvus de moyens, les parents, les frères, les sœurs et les conjoints veulent aider mais ils sont souvent à court de moyens pour le faire. Il devient donc essentiel de bien comprendre la maladie, d'apprendre à communiquer efficacement avec la personne atteinte, à réagir et à reconnaître les indices de désorganisation et ce, tout en surmontant ses propres préjugés.

Prendre soin de soi

Dans le tumulte, les membres de la famille et les amis ont souvent de la difficulté à reconnaître leur propre souffrance et à identifier les répercussions de la maladie mentale de leur proche. Accompagner une personne atteinte de troubles mentaux dans son rétablissement peut être exigeant. En ce sens, il est normal d'avoir recours à l'aide de ressources spécialisées pour se situer dans son rôle d'accompagnateur.

L'une des premières étapes est d'établir ses limites; il faut distinguer ce que l'on contrôle, ce que l'on peut influencer et ultimement, ce que l'on ne peut ni contrôler, ni influencer. Il est également essentiel de reconnaître ses propres signes de stress et de fatigue pour réussir à prendre soin de soi.

Services de proximité

Le Réseau Avant de Craquer est une organisation provinciale qui regroupe 39 associations établies dans différentes régions du Québec. Chaque organisme offre une gamme de services spécialisés qui ont pour but d'apporter un soutien moral aux membres de l'entourage, tout en leur permettant d'acquérir des compétences et des stratégies d'adaptation pour mieux composer avec la problématique de santé mentale de leur proche. En fonction des particularités de la maladie mentale et des liens avec la personne atteinte, les intervenants proposent différents services qui répondent aux besoins.

Oser demander de l'aide

Annuellement, plus de 60 000 demandes d'aide sont répondues par les associations membres du Réseau Avant de Craquer. Les nombreux témoignages des familles qui ont fait appel à nos intervenants démontrent qu'il s'agit d'une étape cruciale vers un mieux-être : « Plus vous serez renseignés, moins vous vous sentirez envahis par la maladie mentale de votre proche. Juste le fait d'en parler et de ne pas se cacher, ça enlève une grosse boule dans l'estomac. » - Une mère.

Hélène Fradet

Directrice générale du Réseau Avant de craquer
(anciennement la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale - FFAPAMM)

FIERS PARTENAIRES DE LA CAUSE



PHARMACIE BRUNET ST-ANTOINE
500, boul. des Laurentides
St-Jérôme (Québec) J7Z 4M2
450 436-4662



MAGASIN VIDÉOTRON ST-JÉRÔME
481, boul. des Laurentides
St-Jérôme (Québec) J7Z 4L9
450 304-2480

Merci aux commanditaires du
souper de Noël 2017 sur la Rive-Nord
qui nous ont permis d'offrir de beaux
prix de présences aux participants!